


800, rue du Square-Victoria – Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossiers : R-3911-2014 et R-3912-2014

Date : 27 janvier 2015

HEURE	REMARQUES
9 h 02	Reprise de l'audience du 26 janvier 2015
9 h 02	Lecture du protocole d'ouverture par la greffière-audicière
9 h 03	Présentation de l'argumentation de SÉ-AQLPA, par M ^e Dominique Neuman
9 h 36	Question de précision de M ^e Marc Turgeon à M ^e Neuman
10 h 36	Fin de la présentation de l'argumentation de SÉ-AQLPA, par M ^e Neuman
10 h 37	Pause, reprise à 10 h 55
10 h 57	Reprise de l'audience
10 h 58	Réplique de Gaz Métro, par M ^e Éric Dunberry
11 h 41	Fin de la réplique de Gaz Métro, par M ^e Dunberry
11 h 42	Réplique de l'ACIG, par M ^e Guy Sarault
11 h 51	Fin de la réplique de l'ACIG, par M ^e Sarault
11 h 51	Supplique de SÉ-AQLPA, par M ^e Neuman
11 h 56	Remerciements et fin de l'audience
	 , greffière-audicière

PROTOCOLE D'OUVERTURE
AUDIENCE DU 27 JANVIER 2015

DOSSIERS R-3911-2014 ET R-3912-2014

**DEMANDES DE RÉVISION DE LA DÉCISION D-2014-165 RENDUE
DANS LE DOSSIER R-3871-2013**

Les Régisseurs désignés dans ce dossier sont : M^e Marc Turgeon (Président de la formation), de même que Mme Diane Jean et Mme Louise Pelletier

Le procureur de la Régie est M^e Jean-François Ouimette

La **demanderesse en révision** au dossier R-3911-2014 est :

ASSOCIATION DES CONSOMMATEURS INDUSTRIELS DE GAZ (ACIG)
Représentée par M^e Guy Sarault ✓ *présent*

La **demanderesse en révision** au dossier R-3912-2014 est :

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO (GAZ MÉTRO)
Représentée par M^e Éric Dunberry et M^e Marie-Christine Hivon ✓ *présents*

L'**intervenant** pour les dossiers R-3911-2014 et R-3912-2014 est :

**STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES et ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE
CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE (SÉ-AQLPA)**
Représenté par M^e Dominique Neuman ✓ *présent*

**Y A-T-IL D'AUTRES PERSONNES DANS LA SALLE QUI DÉSIRENT
PRÉSENTER UNE DEMANDE OU FAIRE DES REPRÉSENTATIONS AU
SUJET DE CES DOSSIERS?**

Je demanderais par ailleurs aux parties de bien vouloir s'identifier à chacune de leurs interventions pour les fins de l'enregistrement.

Aussi, auriez-vous l'obligeance de vous assurer que votre cellulaire est fermé durant la tenue de l'audience. Merci.

Début: 9h02

Fin: 11h56